


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240306-03 Du 03 juin 2024 PERSONNEL PÔLE MÉNAGE CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET</p>
--	---	---

Nombre de membres		Date de la convocation	28.05.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	28.05.2024
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	2

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : MAILLET-BERT P – CHATAING P (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

PERSONNEL
PÔLE MÉNAGE
CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une agente en contrat à durée déterminée depuis plus de deux ans donne pleinement satisfaction et il propose de la titulariser, avec une période de stage d'une année, sur un poste d'adjoint technique territorial à temps NON complet, à 31 heures par semaine, à l'échelle C1, échelon en fonction de sa reprise de carrière, à compter du 1^{er} septembre 2023. Pour rappel le pôle ménage ne compte actuellement aucun agent titulaire.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps NON complet, 31h hebdomadaire, à compter du 1^{er} septembre 2024, échelle C1, échelon en fonction de la reprise de carrière de l'agent nommé ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 juin 2024.



<p>Hervé BÉAL, Maire</p>	<p>Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance</p>
--------------------------	--